

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **11 juillet 2013**

Décision n° **B-2013-4398**

commune (s) :

objet : Promotion du réseau Lyon_Ville de l'entrepreneuriat (L_VE) - 2 lots - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service attractivité

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er juillet 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : vendredi 12 juillet 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Guillemot, MM. Charrier, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Julien-Laferrière, David G..

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Mme Domenech Diana, MM. Buna, Calvel, Mmes Vullien (pouvoir à M. Reppelin), Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Bernard R.), M. Sangalli (pouvoir à M. Colin).

Absents non excusés : MM. Daclin, Barge, Charles, Rivalta, Assi, Lebuhotel.

Bureau du 11 juillet 2013**Décision n° B-2013-4398**

objet : **Promotion du réseau Lyon_Ville de l'entrepreneuriat (L_VE) - 2 lots - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service attractivité

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 juin 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

L'entrepreneuriat sous toutes ses formes est une dynamique positive source d'innovation, de renouvellement du tissu économique, de création de valeur et d'emplois.

Consciente de ces enjeux, la Communauté urbaine de Lyon et ses partenaires mènent, depuis plusieurs années, une politique globale et innovante en faveur de la création et de la reprise d'entreprise.

Sous l'impulsion de la Communauté urbaine et des partenaires de Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise (Communauté urbaine, Chambre de commerce et d'industrie de Lyon, Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône, MEDEF Lyon-Rhône, CGPME du Rhône et Université de Lyon), le dispositif Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) a été créé en 2004. Il fédère les acteurs de la création d'entreprises de l'agglomération, sous une même bannière, autour d'engagements communs et de projets partenariaux. La Communauté urbaine intervient en tant que coordinateur, promoteur et financeur du dispositif.

Constitué de 48 membres (33 structures opérationnelles d'accompagnement et 15 partenaires institutionnels), c'est, au total, un réseau de plus de 200 experts qui ont pour mission principale d'aider les entrepreneurs à concrétiser et à développer leur projet d'entreprise.

Le réseau L_VE a pour objectif de :

- promouvoir l'entrepreneuriat,
- simplifier le parcours du créateur d'entreprise et du repreneur d'entreprise,
- lui offrir une réponse adaptée à ses besoins et un suivi personnalisé,
- sensibiliser à l'opportunité de se faire accompagner pour réussir, proposer une gamme de services s'adressant à toutes les formes d'entrepreneuriat, sans distinction de public, de nature de projet, de niveau de richesse créée, de typologie de structure juridique constituée,
- identifier Lyon comme une référence européenne en matière d'entrepreneuriat en développant des actions innovantes et en positionnant l'agglomération comme territoire d'expérimentation.

Afin de mettre en place la promotion du réseau L_VE, sous ses différents aspects, la Communauté urbaine souhaite recourir à un prestataire qui devra proposer et réaliser une stratégie de communication hors ligne (supports papiers), la mise en place d'un plan de communication, la conception, la création, la rédaction et l'exécution des outils et actions de communication "imprimée" à travers des plaquettes, affiches, etc., ainsi qu'à un prestataire qui aura en charge la conception et la mise en œuvre d'une stratégie de relations presse.

Le présent dossier a donc pour objet le lancement d'une procédure, en vue de l'attribution d'un marché de promotion du réseau L_VE, composé de 2 lots.

Une procédure d'appel d'offres ouvert serait lancée en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à la promotion du réseau L_VE (2 lots).

Les prestations feraient l'objet de l'allotissement ci-dessous mentionné.

Tous les lots feraient l'objet de marchés à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics.

Ils seraient conclus pour une durée ferme de un an, reconductible de façon expresse 2 fois une année.

Les lots comporteraient un engagement de commande suivant :

Lot	Libellé du lot	Engagement minimum de commande pour la durée totale du marché		Engagement maximum de commande pour la durée totale du marché	
		en € HT	en € TTC	en € HT	en € TTC
1	définition d'une stratégie de communication, conception et réalisation des actions et outils de communication	70 000	83 720	165 000	197 340
2	conception et mise en œuvre d'une stratégie de relations presse	15 000	17 940	30 000	35 880

Lot	Libellé du lot	Engagement minimum de commande pour la durée totale du marché		Engagement maximum de commande pour la durée totale du marché	
		en € HT	en € TTC	en € HT	en € TTC
1	définition d'une stratégie de communication, conception et réalisation des actions et outils de communication	210 000	251 160	495 000	592 020
2	conception et mise en œuvre d'une stratégie de relations presse	45 000	53 820	90 000	107 640

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de monsieur le rapporteur précisant que :

- Dans l'exposé des motifs, au sein des intitulés de colonnes du 1er tableau, il convient de lire "Engagement minimum de commande annuel" au lieu de "Engagement minimum de commande pour la durée totale du marché" et "Engagement maximum de commande annuel" au lieu de "Engagement maximum de commande pour la durée totale du marché"

- Dans le 1° du **DECIDE**, il convient d'ajouter les montants en € TTC aux montants en € HT :

- pour le lot n° 1 :

. "70 000 € HT (83 720 € TTC), soit 210 000 € HT (251 160 € TTC)" au lieu de "70 000 € HT, soit 210 000 € HT",

. "165 000 € HT (197 340 € TTC), soit 495 000 € HT (592 020 € TTC)" au lieu de "165 000 € HT, soit 495 000 € HT",

- pour le lot n° 2 :

. "15 000 € HT (17 940 € TTC), soit 45 000 € HT (53 820 € TTC)" au lieu de "15 000 € HT, soit 45 000 € HT",

. "30 000 € HT (35 880 € TTC), soit 90 000 € HT (107 640 € TTC)" au lieu de "30 000 € HT, soit 90 000 € HT". ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - les modifications proposées par monsieur le rapporteur,

b) - le lancement de la procédure en vue de l'attribution des marchés de prestations pour la promotion du réseau Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) (2 lots) :

- lot n° 1 : définition d'une stratégie de communication, conception et réalisation des actions et outils de communication.

Le montant de l'engagement minimum de commande annuel s'élève à 70 000 € HT (83 720 € TTC), soit 210 000 € HT (251 160 € TTC) pour la durée totale du marché (3 ans).

Le montant de l'engagement maximum de commande annuel s'élève à 165 000 € HT (197 340 € TTC), soit 495 000 € HT (592 020 € TTC) pour la durée totale du marché (3 ans).

Le marché est conclu pour une durée ferme de un an, reconductible de façon expresse 2 fois une année,

- lot n° 2 : conception et mise en œuvre d'une stratégie de relations presse.

Le montant de l'engagement minimum de commande annuel s'élève à 15 000 € HT (17 940 € TTC), soit 45 000 € HT (53 820 € TTC) pour la durée totale du marché (3 ans).

Le montant de l'engagement maximum de commande annuel s'élève à 30 000 € HT (35 880 € TTC), soit 90 000 € HT (107 640 € TTC) pour la durée totale du marché (3 ans).

Le marché est conclu pour une durée ferme de un an, reconductible de façon expresse 2 fois une année.

2° - Autorise, dans le cas où la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse, monsieur le Président à poursuivre par voie de marché négocié ou par la voie d'un nouvel appel d'offres aux conditions prévues à l'article 59-III, selon la décision de la commission permanente d'appel d'offres.

3° - Les offres seront jugées et classées par la commission d'appel d'offres de la Communauté urbaine de Lyon.

4° - Autorise monsieur le Président à signer lesdits marchés.

5° - La dépense de fonctionnement en résultat sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2013 et suivants - compte 6238 - fonction 90 - opération n° 0P02O2294.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 juillet 2013.